

Lons-le-Saunier, le 04 mai 2020

L'inspecteur de l'éducation nationale

A mesdames et messieurs les AESH du Jura

Objet : AESH du Jura, rentrée progressive de mai 2020

En espérant vous trouver en bonne santé, je vous remercie de bien vouloir prendre note les consignes suivantes concernant la rentrée suite au déconfinement.

Jean-Michel FAIVRE

Adjoint à l'IA-DASEN
1^{er} degré

Trois situations possibles :

En charge du Service Public
de l'Ecole Inclusive SPEI
et de la formation
continue 1^{er} degré

Véronique COMPAGNON

03.84.87.27.41

Fax
03.84.87.27.04

Courriel
aesh39@ac-besancon.fr

335, Rue Charles Ragny
BP 602
39021 Lons Le Saunier
cedex

- AESH_i et AESH_m affectés uniquement en école (maternelle, élémentaire ou primaire) et AESH_{co} en ULIS école.

Vous vous rendrez dans votre école le **lundi 11 mai**. Cette journée et celle du mardi 12 mai seront dédiées à deux journées de pré rentrée (organisation de la rentrée des élèves, plan d'accueil, plan d'accès, protocole sanitaire...). Vous serez individuellement dotés de masques de protection qui vous seront distribués par le directeur ou la directrice. La rentrée des élèves s'effectuera le jeudi 14 mai. Vous resterez dans votre école même en cas d'absence du ou des élèves reconnus en situation de handicap que vous accompagnez. Le cas échéant, le directeur ou la directrice vous confieront des missions d'aide à d'autres élèves.

- AESH_i et AESH_m affectés en école (maternelle, élémentaire ou primaire) et en collège ou lycée.

Vous resterez dans votre école en attendant l'ouverture du collège ou du lycée et reprendrez alors votre emploi du temps normal dans vos 2 affectations. La date d'ouverture de l'établissement vous sera communiquée.

- Concernant les AESH_i et AESH_m affectés **uniquement** en collège ou lycée et les AESH_{co} en ULIS collège ou lycée

Vous attendrez l'ouverture de votre établissement qui vous sera communiquée. Dès le jour de l'ouverture, vous vous y rendrez et y resterez, même en cas d'absence du ou des élèves reconnus en situation de handicap que vous accompagnez. Le cas échéant, le chef d'établissement vous confiera des missions d'aide à d'autres élèves. Vous serez individuellement dotés de masques de protection qui vous seront distribués par l'établissement.

Jean-Michel FAIVRE